

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU VENDREDI 21 SEPTEMBRE 2018
PROCES VERBAL

L'an deux mil dix-huit, le vingt-et-un septembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de GREMONVILLE, convoqué le quatorze septembre deux mil dix-huit, s'est réuni publiquement à la Mairie sous la présidence de Monsieur Daniel BEUZELIN, Maire.

Etaient présents : MM Beuzelin, Lecoufle, Danezan, Castel, Cachel, Wallerich, Démottais.

Etaient Absents Excusés : MME Auzou, MM Fouquier, de Murat, De Saint Tigny.

Etait Absent :

Pouvoir : Mr De Saint Tigny a donné pouvoir à Mr Castel
Mr de Murat a donné pouvoir à Mr Wallerich
Mr Fouquier a donné pouvoir à Mr Lecoufle

Secrétaire : Mr Cachel Sylvain.

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 14 AOUT 2018

Le procès-verbal de la séance du 14 août 2018 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

- Monsieur le Maire informe son Conseil Municipal qu'il a reçu une offre d'achat, d'un montant de 70 000.00 € dont 5 000.00 € de frais d'agence, par Mr & Mme BELVAL Alexandre pour l'ancienne école et le logement attenant. Le prix proposé étant conforme au souhait de la municipalité, Monsieur le Maire va procéder à la signature de cette offre.
- Compte tenu de l'absence de Monsieur Laurent HEBERT, reconnu inapte à son poste d'Adjoint Technique, Monsieur le Maire informe son Conseil Municipal que l'Espace Delahaye de Yerville va mettre à disposition de la Commune une personne pour effectuer les travaux d'entretien de la Commune. Un rendez-vous est fixé pour Lundi 24 Septembre 2018 à 9H00.

FRAIS DE GEOMETRE
DIVISION ANCIENNE ECOLE ET LOGEMENTS

DL/2018/049 Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis établi par GE360, Géomètres Experts, concernant la division des parcelles cadastrées A n° 527 et A n° 304 pour détachement de la maison au Nord-Est sur 300 m² environ et détachement de l'ancienne école sur 600 m² environ soit une somme de 1 180.00 € H.T (1 416.00 € T.T.C). Les membres, après en avoir délibéré et à l'unanimité des votes, émettent un avis favorable et autorisent Monsieur le Maire à signer tous documents en ce sens.

FRAIS DE GEOMETRE
ACQUISITION PARCELLE CONSORTS ROLLIN

DL/2018/050 Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis établi par GE360, Géomètres Experts, concernant la division de la parcelle A n° 233 appartenant aux Consorts ROLLIN pour cession d'un terrain de 11 m x 14 m à la Commune afin d'y installer une défense à incendie soit une somme de 260.00 € H.T (312.00 € T.T.C). Les membres, après en avoir délibéré et à l'unanimité des votes, émettent un avis favorable et autorisent Monsieur le Maire à signer tous documents en ce sens.

TRAVAUX DE TERRASSEMENT
EN VUE DE LA CREATION D'UNE ALLEE PIETONNE VERS LE CIMETIERE

DL/2018/051 Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis établi par COLAS ILE DE FRANCE NORMANDIE concernant les travaux de terrassement en vue de la création d'une allée piétonne vers le cimetière soit une somme de 7 450.00 € H.T (8 940.00 € T.T.C). Les membres, après en avoir délibéré et à l'unanimité des votes, émettent un avis favorable à la réalisation de ces travaux et afin de pouvoir régler cette dépense décident de prendre la décision modificative suivante :
9 000 € de l'article 2315-213 (Dossier AD'AP) à l'article 2315-218 (Voirie Traversée du Centre Bourg).
L'engazonnement sera réalisé ultérieurement.

CONVENTION SCOLAIRE
YVECRIQUE / GREMONVILLE / AMFREVILLE-LES-CHAMPS

DL/2018/052 Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la convention scolaire modifiée par la Commune d'Yvecrique suite à l'inscription des élèves d'Amfreville-les-Champs au RPIC d'Yvecrique. Le RPIC dont le siège est à la Mairie d'Yvecrique est désormais créé entre les communes d'YVECRIQUE, GREMONVILLE et AMFREVILLE-LES-CHAMPS.
Après étude et après délibération et à l'unanimité des votes, le Conseil Municipal accepte cette convention modifiée et autorise Monsieur le Maire à la signer.

PARTICIPATION FRAIS DE SCOLARISATION
CANTINE-GARDERIE-FONCTIONNEMENT

DL/2018/053 Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, les documents qu'il a reçus de la Commune d'Yvecrique concernant :

- 1) Les frais de fonctionnement de l'école 2017/2018 soit une somme de 16 904 € (25 élèves x 676.16 €)
- 2) Le déficit de la cantine 2017/2018 soit une somme de 9 050.22 €
- 3) Le déficit de la garderie matin 2017/2018 soit une somme de 434.53 €
- 4) Le déficit de la garderie après-midi 2017/2018 soit une somme de 145.40 €

Ce qui représente un montant total de 26 534.15 €.
Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des votes, émettent un avis favorable au paiement de ces dépenses.

TRAVAUX DE VOIRIE
REALISATION DE RALENTISSEURS

DL/2018/054 Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis établi par Y.T.P concernant la réalisation de ralentisseurs soit une somme de 4 020.00 € H.T (4 824.00 € T.T.C).
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des votes, émet un avis favorable à la réalisation de ces travaux et autorise Monsieur le Maire à signer tout document en ce sens.

TRAVAUX DE VOIRIE
REALISATION DE BETON DESACTIVE LE LONG DU PARKING DES CARS

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis établi par Y.T.P concernant la réalisation de béton désactivé le long du parking des cars soit une somme de 3 729.50 € H.T (4 475.40 € T.T.C)
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des votes, décide de reporter cette décision au prochain conseil municipal.

DEMANDE D'AIDE SOCIALE
DOSSIER DE MADAME SAVAY MELINDA

DL/2018/055 Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le dossier de demande d'aide sociale qu'il a reçu du Centre Médico-Social de Yerville pour Madame SAVAY Mélinda domiciliée 5, Place Micheline Ostermeyer à Grémonville.
Une aide financière pour le loyer, à hauteur de 200.00 €, est sollicitée auprès de la Commune, à titre exceptionnel, afin de ne pas précariser d'avantage la situation de Madame SAVAY Mélinda.
Après étude du dossier et au vu des faibles ressources et des dettes déjà accumulées par Madame SAVAY Mélinda, le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité des votes, émet un avis favorable au paiement de cette somme.

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur Sylvain CANCEL informe le Conseil Municipal que Monsieur BOULARD Jean-Michel, habitant du Lotissement les Merisiers, a signalé la présence de rats et qu'il voudrait savoir si les poulaillers sont autorisés dans le lotissement. Le règlement du lotissement ayant plus de 30 ans, il y a prescription.
- Il est signalé que le panneau situé au rond-point, route de Criquetot/Yvetot, est tordu et qu'il faudrait le remettre en place.
- Suite à la demande de mise en place d'un miroir à la sortie de l'Impasse de l'Eglise par Monsieur HENRY Côme, Monsieur le Maire informe son Conseil Municipal qu'il préfère solliciter l'entretien de la mare du château afin de dégager la visibilité. L'entretien de la haie appartenant à Mr REYNALDO Rossi est également à voir.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 20 minutes.

Le Maire

Le Secrétaire

Les Membres